



*Association Syndicale Libre
Joli-Pré*

Compte rendu de l'AGO du 11 Mars 2010

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous le compte rendu de l'AGO qui s'est tenue le 11 Mars 2010 à la Maison de la Bretonnière.

Le total des présents et représentés s'élevant à 52 (36 présents, 16 pouvoirs), le quorum étant atteint, le Président a déclaré la séance ouverte à 21h05.

Jean Marc GEYER
Président de l'ASL Joli Pré pour l'année 2009

Grégory LUQUET
Trésorier de l'ASL Joli Pré pour l'année 2009

ANNEE 2009

Rapport moral (voir texte dans la convocation)

Le rapport moral présente les tâches effectuées par le Bureau pour l'année écoulée.

Rapport d'activité 2009 (voir texte dans la convocation)

Précisions supplémentaires à apporter au texte de la convocation.

- Le tableau électrique pour la gestion de l'éclairage de la résidence a été rénové le 12 mars 2010. (Extinction la nuit non désirée , l'éclairage va être remis le plus tôt possible)
- Rappel : Mise en place d'un nouveau site internet. <http://sites.google.com/site/asljolipre/> (à rajouter dans vos sites favoris).
- Des volontaires sont attendus pour préparer l'organisation de la fête de la résidence.
- Les travaux en cours dans la rue Alfred de Vigny sont pour le remplacement des tuyaux gaz de ville.
- Un débat a eu lieu sur le projet du Mérantais. Une synthèse a pu être dégagée. Vos souhaits seront communiqués en comité de consultation à la mairie. La cessation du trottoir rue Alfred de Vigny sera présentée ultérieurement en AG lorsqu'un projet définitif sera établi.
- Dossier FORCLUM : Le commanditaire des travaux est le centre commercial. Le dossier va être transféré au commanditaire pour demande de remboursement des travaux soit 2979 €

Questions/réponses :

- Demande d'élaguer des arbres situés dans la coulée verte au 31 rue jasmin et au 6 rue des tulipes (le bureau prendra contact avec les propriétaires).
- Demande de faire une commande groupée pour peinture des cheminées.
- Défaut d'entretien des maisons et des jardins :
L'EXTERIEUR DES MAISONS ET JARDINS DOIT ETRE ENTRETENU EN EXCELLENT ETAT (ARTICLE 12 DU CAHIER DES CHARGES).
- Plainte sur le stationnement à cheval sur les trottoirs qui les transforment en bourbier.
UNE NOUVELLE FOIS LE STATIONNEMENT SUR LES TROTTOIRS EST INTERDIT
- Idée : organiser une brocante interne à Joli-Pré.
- Implantation d'un lampadaire sur la sente derrière le Repotel : projet sera étudié cette année et présenté lors de la prochaine AGO.

Rapport commission finances année 2009 (voir page suivante)

Présentation et approbation du bilan 2009. Ce bilan est approuvé à l'unanimité.

Le quitus est prononcé.

SUIVI DES DEPENSES - RECETTES BUDGET 2009

DEPENSES	2006	2007	2008	BUDGET 2009	2009	ECARTS 2009
FRAIS DE FONCTIONNEMENT						
Impôts	3 555	3 643	3 724	3 850	3 882	32
Assurance	117	120	124	130	132	2
Entretien borne à incendie	152	(3) 0	161	170	165	-5
EDF	504	552	800	650	526	-124
Frais de bureau	128	95	141	150	75	-75
Entretien reseaux	1 176	1 238	1 614	1 400	1 361	-39
Entretien espaces verts	3 417	3 417	3 417	3 500	3 417	-83
Entretien jeux et cabane	987	478	964	500	1 888	1 388
Entretien des rues / fissures		0	0	1 000	689	-311
Travaux imprévus ou conseil juridique	(2) 98	(4) 3 442	164	5 000	(5) 3303,6	-1 696
Gardiennage		1 962	1 744	1 500	1 090	-410
PROJET RENOVATION						
panneaux de rue	2 111					0
marquage au sol	2 966					0
évacuation eaux pluviales	0					0
cabane + outillage		5 362				0
PROJET AMELIORATION						
jeux enfant + bancs + table	0					0
pétanque	5 836					0
plantations coulée verte	2 320					0
bancs coulée verte + aire de jeux				2 000	1 766	-234
TOTAL DES DEPENSES	23 367	20 309	12 853	19 850	18 294	-1 556

(3) : borne à incendie sous garantie

(2) : entretien + réparation (4) : remplacement borne à incendie

(5) Dont réparation Eclairage Forclum

RECETTES	2006	2007	2008	BUDGET 2009	2009	ECARTS 2009
Cotisations	19 400	19 400	19 400	19 400	19 400	0
Produits financiers et autres recettes	1 075	1 233	1 250	1 200	539	-661
TOTAL DES RECETTES	20 475	20 633	20 650	20 600	19 939	-661
RESULTAT	-2 892	324	7 797	750	1 645	895
DISPONIBILITES (livret)	45 119	45 451	53 201		54 934	

ANNEE 2010

Projets 2010 soumis à vote : (voir présentation des projets dans la convocation)

Etude développement durable.

Présents	OUI : 17	NON : 12	Abstentions : 7
Pouvoirs	OUI : 10	NON : 5	Abstentions : 1

Projet accepté à la majorité de 27 voix

Rénovation grillage.

Présents	OUI : 33	NON : 2	Abstentions : 1
Pouvoirs	OUI : 14	NON : 2	Abstentions : 0

Projet accepté à la majorité de 47 voix

Installation balançoire.

Présents	OUI : 26	NON : 9	Abstentions : 1
Pouvoirs	OUI : 7	NON : 7	Abstentions : 2

Projet accepté à la majorité de 33 voix

Plantations arbres.

Présents	OUI : 21	NON : 14	Abstentions : 1
Pouvoirs	OUI : 6	NON : 7	Abstentions : 3

Projet accepté à la majorité de 27 voix

Remplacement barrières.

Présents	OUI : 28	NON : 1	Abstentions : 7
Pouvoirs	OUI : 6	NON : 8	Abstentions : 2

Projet accepté à la majorité de 34 voix

Présentation du budget 2010 (voir document joint)

Le budget 2010 est présenté et voté à main levée.

Le budget présenté est approuvé à l'unanimité moins 4 abstentions.

La cotisation 2010 est de 200 €.

Présentation du budget 2011 (voir document joint)

Le projet de budget 2011 est présenté pour information. Il sera modifié si nécessaire et formellement approuvé lors de la prochaine AG .

BUDGET 2010/2011

DEPENSES

	2 010	2011
FRAIS DE FONCTIONNEMENT COURANTS		
Impôts	3 890	3 890
Assurance	140	140
Borne d'incendie	170	170
EDF	650	650
Frais de bureau	150	150
Entretien reseaux	1 400	1 400
Entretien espaces verts	3 500	3 500
Entretien jeux	500	1 000
Entretien des rues / fissures	500	500
Travaux urgents et / ou conseil juridique (1)	2 000	2 000
Gardiennage	1 500	1 500
PROJET RENOVATION		
Developpement durable (50 %Subvensionable)	6 250	
Renovation Grillage	3 350	
Projet Balancoire	7 900	
plantations coulée verte	2 000	
Remplacement barrière coulée verte	2 800	
Eclairage Passage Coulée verte		3 000
Provision pour projets 2011		10 000
TOTAL DES DEPENSES	36 700	27 900

RECETTES

Cotisations à 200 Euros	19 400	19 400
Produits financiers et autres recettes	600	600
SUBVENTION dev . Durable		3 125
TOTAL DES RECETTES	20 000	23 125

RESULTAT

-16 700	-4 775
----------------	---------------

Disponibilité livret prévisionnelle

38 234	33 459
---------------	---------------

(1) dont renovation armoire électrique

ELECTION DU NOUVEAU BUREAU

Sylvie OULION a donné sa démission. (Merci d'avoir fourni le tonneau pour le barbecue).
Les autres membres du bureau n'ayant pas terminé leurs mandats et ne démissionnant pas,
sont de fait membres du bureau.

Isabelle CREUSOT et Sandrine MARTINET se déclarent candidates et sont, chacune à leur
tour, élues à l'unanimité. Le bureau peut se satisfaire d'avoir pour ce mandat 4 femmes sur 9
élus.

Tous les sujets à l'ordre du jour étant couverts et l'assemblée n'ayant plus de questions ou
remarques, le Président clos la séance à 23h56.

CONSTITUTION DU NOUVEAU BUREAU

Suite à l'AGO le nouveau bureau s'est réuni afin de déterminer la répartition des rôles.
Le résultat des votes est le suivant :

Composition du nouveau bureau :

Prénom	NOM	Adresse	Rôle
Pascal	BRALANT	1 rue JASMIN	Secrétaire
Isabelle	CREUSOT	4 rue des TULIPES	Vice -secrétaire
Chantal	DASSIN	22 rue des TULIPES	Vice -présidente
Jean-Marc	GEYER	45 rue A. de VIGNY	Président
Pierre	LE PALLEC	2 allée des CAPUCINES	Vice -trésorier
Sébastien	LEPETIT	8 rue JASMIN	Dév. durable
Gregory	LUQUET	2 rue JASMIN	Trésorier
Sandrine	MARTINET	6 rue JASMIN	Travaux
Christiane	VUILLAUME	39 rue A. de VIGNY	Travaux

Les clefs de la cabane sont chez :

Pascal BRALANT, Jean-Marc GEYER, Chantal DASSIN



*Association Syndicale Libre
Joli-Pré*

Grégory LUQUET
Trésorier ASL Joli Pré
2 Rue Jasmin
78 960 Voisins le Bretonneux

Voisins, le 13 mars 2010

APPEL DE COTISATION 2010

Madame, Monsieur,

L'assemblée générale ordinaire de l'Association Syndicale Libre de Joli Pré, réunie le 11 mars 2010, a maintenu à **200 euros** le montant de la cotisation annuelle 2010.

Conformément à l'article 11 de notre cahier des charges, vous êtes redevables du paiement intégral des cotisations dans le mois qui suit l'A.G.O. (décision du 3 avril 1998).

Par conséquent, je vous demande de bien vouloir me faire parvenir votre règlement à l'ordre de " ASL Joli Pré " avant **le 30 avril 2010**.

Vous remerciant par avance, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Grégory LUQUET
Trésorier

